Plainte envoyée le vendredi 3 avril 2026

À : "info" <info@vct-cpcl.be>

Objet : Halles de Schaerbeek - plainte pour violation des lois coordonnées sur l'emploi des langues en matière administrative

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous pour porter plainte contre la violation par l'ASBL* « Les Halles de Schaerbeek » de l'article 18 paragraphe 1er des lois coordonnées sur l'emploi des langues en matière administrative, ci-après « les LC** ».

L'ASBL* est en effet une institution culturelle remplissant une mission d'intérêt général et largement financée par les pouvoirs publics francophones. La dotation de fonctionnement accordée par la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est élevée pour l'année 2025 à 2.343.000 euros, pour un budget total d'environ 3.200.000 euros. Une subvention annuelle récurrente de 20.000 euros est accordée par la Cocof (Commission communautaire française de la Région de Bruxelles. D'autres aides ponctuelles liées à des projets sont accordés par ces mêmes entités. Des représentants de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'autres institutions publiques siègent au Conseil d'administration.

En annonçant par voie d'affiches rédigées en anglais un événement culturel consacré au Congo, les « Halles de Schaerbeek » ont violé la législation linguistique, introduit une discrimination entre anglophones et non anglophones, et dénié au français son statut de langue internationale, en contradiction avec la politique officielle des autorités belges.

On s'étonnera de surcroît que le français soit absent de la campagne d'affichage, alors que tant la République démocratique du Congo que le Congo Brazzville ont le français pour langue officielle. La grande majorité des personnes présentes à Bruxelles et susceptibles d'être intéressées par la manifestation ont le français pour langue maternelle ou connaissent à tout le moins français.

Sauf à considérer que les « Halles de Schaerbeek » relèveraient de l'article 22 des LC (régime unilingue français), la campagne aurait dû être rédigée en français et en néerlandais.

Je serais reconnaissant à la Commission permanente de contrôle linguistique d'examiner cette plainte et de me tenir informé des suites qui y auront été réservées.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

M. P.,
Bruxelles

* ASBL (Association Sans But Lucratif) - ** LC (lois coordonnées)

TOGETHER
FOR
CONGO #2
LES HALLES DE SCHAERBEEK
25/04/2026
FROM 4PM